

# INFORMATION



## **Collège Eléonore de Provence**

Lieu-dit le stade

33580 MONSEGUR

Téléphone : 05 56 61 56 40

Mel : ce.0330100e@ac-bordeaux.fr

**MONSEGUR le vendredi 19 juin 2020**

**Monsieur le Principal**

**aux**

**Parents d'élève**

## **Objet : Fonctionnement du collège à compter du 22 juin**

Dès le 22 juin, le retour de tous les élèves au collège s'impose, comme l'a évoqué, lors de son allocution, Monsieur le Président de la République.

Les modalités pratiques de fonctionnement des établissements scolaires à compter du 22 juin 2020, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, nous imposent plusieurs règles.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

L'application des gestes barrière est toujours de rigueur.

Le port du masque « grand public » pour les élèves, est obligatoire lors de leurs déplacements dans l'établissement. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère nous a doté en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Dans le collège, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation de la classe à l'air libre est donc une possibilité. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les élèves doivent porter le masque de protection dans la classe.

La circulation des élèves dans les bâtiments et dans la cour sera limitée, organisée et encadrée. Pour cette raison, une salle est attribuée à chaque classe (*cf PRONOTE*) sauf pour les groupes particuliers.

La restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe, ce qui pourra poser des débordements sur la première heure de cours de l'après-midi. Lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves deviendra matériellement impossible, il conviendra de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes.

L'ensemble des publics habituellement hébergés sera accueilli à l'internat.

Nous nous tenons à votre disposition afin de faciliter le retour de votre enfant en cette période exceptionnelle.

Le Principal  
Michel NEMBRINI